

Message de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, aux participants au IVème Congrès Mondial des Cités et Gouvernements Locaux Unis (Rabat, mercredi 2 octobre 2013)

(Lecture est donnée par M.Fathallah Oualaalou, président du conseil de la ville de Rabat)

"Louange à Dieu.

Prière et salut sur la Prophète, Sa famille et Ses compagnons.

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Il Nous est agréable d'exprimer, tout d'abord, Notre joie et Notre fierté de voir se tenir cette importante rencontre, pour la première fois sur le continent africain, et plus précisément au Royaume du Maroc. Nous souhaitons donc la bienvenue aux parties prenantes et aux éminentes élites qui y participent, en l'occurrence les responsables gouvernementaux et les représentants des autorités locales et régionales, des organisations internationales et des institutions financières mondiales, ainsi que les acteurs économiques et associatifs, qui vont débattre des problématiques liées au développement et à la démocratie locale aux prises avec les crises internationales.

C'est une heureuse coïncidence que ce congrès, qui se tient sous Notre Haut Patronage, ait lieu en concomitance avec la célébration du centenaire de la naissance du mouvement municipal mondial, auquel le Maroc attache la plus haute importance, ainsi que du 56ème anniversaire de la création de la Fédération mondiale des villes jumelées. C'est aussi un motif de fierté pour nous que les collectivités territoriales marocaines aient été parmi les premières à adhérer à cette institution et à lui apporter leur soutien.

Nous tenons, à cette occasion à rendre hommage à l'Organisation des villes et des gouvernements locaux qui occupe une place de choix à l'échelle internationale grâce aux efforts méritoires et soutenus des responsables qui président à ses destinées. En effet, elle est devenue un espace privilégié d'échange d'avis et d'expériences ayant vocation à promouvoir la décentralisation territoriale et à répandre les valeurs de démocratie, de solidarité, de dialogue, de coexistence et de tolérance.

Les résultats positifs ayant émergé de la dernière session du Congrès mondial de votre Organisation, qui s'est tenu à Mexico en 2010, illustrent au mieux la réputation dont jouissent les responsables de cette Organisation, qui mesurent à quel point la préparation précoce et continue des collectivités locales, et le développement de leur expérience et de leur savoir-faire, sont nécessaires pour qu'elles puissent franchir les entraves qu'elles viennent à rencontrer, et affronter les défis qui viennent à surgir.

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

La tenue de ce rassemblement au Maroc représente un puissant levier qui incite les autorités locales élues dans notre pays à tirer parti des expériences originales des pays précurseurs en matière de décentralisation territoriale et de démocratie locale, et à se prévaloir des approches et des stratégies qui sont de nature à consolider et renforcer le système de gouvernance territoriale, selon les spécificités locales de chacun.

Nous saluons votre choix pertinent du thème "Imaginer la société, construire la démocratie", qui servira de plateforme de discussions et d'échanges d'opinions. Cette manifestation sera, Nous l'espérons, l'occasion propice pour apporter les réponses appropriées aux questions pressantes et d'actualité qui se posent. Il s'agit pour les gouvernements, les élus et les différentes parties prenantes d'identifier les voies et moyens d'améliorer la qualité de vie des citoyens, de garantir leur accès aux services de base et d'accompagner la dynamique des mutations qui s'opèrent dans la région méditerranéenne, surtout en matière de bonne gouvernance.

Promouvoir le développement économique, favoriser l'investissement dans le capital humain, renforcer les liens de solidarité entre les collectivités territoriales, adopter une démarche innovante dans la gestion de la diversité au sein de ces collectivités, et maîtriser l'avenir de l'essor urbanistique en cours, sont toutes des préoccupations d'une brûlante actualité. Elles sont d'autant plus pressantes qu'elles s'imposent à un moment où le monde connaît des transformations économiques et sociales profondes et récurrentes, comme l'atteste la crise économique et financière en cours, qui en est l'une des manifestations les plus significatives. Il est donc impératif que les gouvernements centraux et les gouvernements régionaux et locaux unissent leurs efforts et travaillent de concert pour surmonter les effets pervers de cette crise.

C'est dans cet esprit que nous avons engagé au Maroc des réformes fondamentales, notamment la constitutionnalisation de la régionalisation avancée qui est destinée à mettre en place une organisation territoriale intégrée et qui inaugure une nouvelle phase dans le processus de consolidation de la démocratie locale et du positionnement des collectivités locales comme partenaire majeur de l'Etat et du secteur privé, dans la gestion des questions de développement.

C'est dans ce contexte que le Maroc a présenté une initiative audacieuse qui accorde à nos provinces du Sud une autonomie permettant aux populations de la région de gérer démocratiquement leurs affaires locales dans le cadre de l'unité du Royaume et de sa pleine souveraineté sur ses territoires. C'est une autonomie qui tient compte de leurs spécificités sociales et économiques, ainsi que de leur culture authentique, laquelle représente un des affluents de la culture marocaine unifiée et plurielle.

Convaincu de la nécessité d'adopter une démarche consensuelle et réaliste dans le règlement des différends régionaux, le Maroc a déployé des efforts considérables pour donner corps à cette initiative ambitieuse, selon une approche participative élargie, ouverte sur toutes les parties prenantes nationales, en particulier les populations des provinces du Sud

du Royaume, efforts dont le Conseil de sécurité n'a cessé de souligner le sérieux et la crédibilité.

Vous savez mieux que d'autres, mesdames et messieurs les élus, que l'autonomie constitue une réponse moderne et efficace aux aspirations des populations de la région, pour réaliser la réconciliation, favoriser le développement et créer les conditions permettant de vivre dans un cadre de liberté, de dignité, de sécurité et de stabilité.

Excellences,

L'adhésion constante du Maroc au processus de décentralisation territoriale trouve son expression en particulier dans l'extension progressive du périmètre de compétences et d'interventions des collectivités locales, afin que celles-ci puissent assumer pleinement les missions qui leur sont dévolues en matière de développement. En effet, il n'est plus admissible aujourd'hui, du point de vue de la bonne gouvernance territoriale, que la sphère centrale ait, seule, vocation à définir les stratégies de développement destinées à l'échelon territorial.

Pour donner corps au principe de la gestion démocratique des autres régions et collectivités territoriales, prévues dans la nouvelle Constitution du Royaume, l'on est passé de la tutelle administrative traditionnelle sur les actions de ces collectivités, au renforcement du système de contrôle à posteriori de la justice administrative et financière sur lesdites collectivités. Celles-ci devraient donc disposer d'une plus grande latitude pour prendre leurs décisions dans le cadre d'une autonomie responsable et selon les règles et les normes régissant l'Etat de droit.

Nous mesurons l'ampleur des charges qui incombent aux différents responsables et acteurs régionaux et locaux, pour la mise en place, au niveau territorial, des fondements de la bonne gouvernance économique, sociale et en matière de développement. C'est pourquoi Nous n'avons cessé d'inciter l'Etat à mettre à leur disposition les instruments juridiques et les moyens financiers et humains nécessaires pour qu'elles puissent s'acquitter au mieux des responsabilités qui sont les leurs en matière de développement. Il s'agit également de renforcer les services de proximité. Ceux-ci sont devenus des impératifs pressants qui requièrent des réponses adéquates, et qui doivent figurer désormais au coeur des préoccupations et des politiques publiques locales.

Afin de conforter les acquis démocratiques que notre pays a inscrits à son actif, et de développer une vision nouvelle pour la construction d'institutions modernes, fondées sur la participation effective de toutes des composantes de la société, Nous avons tenu à intégrer l'approche du genre dans les politiques publiques, de sorte que la femme marocaine puisse renforcer sa contribution et conforter son rôle comme partie prenante incontournable dans les différents domaines.

Parallèlement, Nous avons ouvert pour la jeunesse les perspectives d'une large participation politique, afin qu'elle contribue par son génie et ses potentialités à la gestion de la chose publique, parallèlement au rôle qu'elle assume efficacement dans les différents domaines de la vie nationale.

La capacité des collectivités territoriales à relever les défis du développement local et durable dépend de leur aptitude à mettre en oeuvre les mécanismes de coopération et de solidarité entre elles. Elle tient à leur disposition à renforcer les canaux de concertation et d'échanges d'idées et d'expériences, ainsi qu'à leur adhésion effective aux différents systèmes et réseaux de coopération et de participation mutuelle, tant au niveau national que régional et international.

Dans le cadre de Notre approche globale et intégrée de la promotion de la situation sociale des citoyens, l'Initiative nationale pour le développement humain que Nous avons lancée en Mai 2005, représente un chantier modèle dans le domaine des politiques publiques. Son objectif est de prendre à bras le corps les dysfonctionnements et les déséquilibres que connaissent certaines régions et certains quartiers, en butte à la pauvreté et la précarité. Il s'agit, pour y parvenir, de s'atteler à la réalisation d'un développement harmonieux et durable, qui place l'homme au centre des priorités nationales et des enjeux actuels en termes de démocratie et de développement. Il faut suivre à cet effet une méthodologie nouvelle de l'action sociale. Fondée sur la participation, le partenariat, l'efficacité et la reddition des comptes, cette démarche est donc parfaitement en phase avec les principes fondamentaux de votre Organisation, et en totale harmonie avec les objectifs du Millénaire pour le Développement.

Excellences,

Le Royaume du Maroc partage avec votre Organisation tous les objectifs et les ambitions légitimes visant l'instauration de collectivités territoriales vivant dans la sécurité et la quiétude. Il tient à exprimer son soutien total à la stratégie adoptée par votre Organisation pour conforter sa position en matière de gouvernance internationale, par le truchement des Nations Unies. Il appuie toutes les initiatives visant à promouvoir davantage les principes de décentralisation, et le développement de la démocratie locale, qui constitue une revendication légitime de tous les peuples.

Le Maroc exprime également son soutien total aux conclusions issues du 3ème congrès de votre Organisation à Mexico, concernant le renforcement du rôle de la culture comme quatrième pilier du développement durable, parallèlement à ceux de la croissance économique, de l'intégration sociale et de l'équilibre écologique. En effet, outre les défis économiques, sociaux et environnementaux auxquels le monde est confronté, il faut reconnaître que la création, le savoir, la diversité et la beauté sont autant de piliers fondamentaux du dialogue pour la paix et le progrès.

Nous sommes convaincu que les travaux de cette importante conférence déboucheront sur l'adoption d'approches pragmatiques, et de suggestions et recommandations à la hauteur des desseins que poursuit votre Organisation. Nul doute que ces objectifs contribueront à renforcer les canaux d'interaction et les liens de coopération entre les collectivités territoriales et les gouvernements locaux, et à mettre la gouvernance

territoriale et la gestion des affaires locales au diapason des aspirations de nos peuples.

Il vous appartient donc de réfléchir aux meilleures solutions qui pourraient être adoptées dans les différents domaines de gestion locale, et d'identifier les voies et moyens scientifiques les plus efficaces pour promouvoir la bonne gouvernance dans la gestion des villes.

Ce sont des attentes auxquelles il est impératif de répondre, d'autant plus que nos collectivités territoriales sont confrontées à des défis liés, en grande partie, à la valorisation de leur rôle en tant qu'acteur économique. Il leur appartient, aux côtés de l'Etat évidemment, d'attirer les investissements générateurs de richesses et d'opportunités d'emploi, susceptibles d'assurer une vie meilleure aux citoyens, et de contribuer efficacement à transcender les problématiques économiques actuelles.

Les collectivités territoriales ont ceci de particulier qu'elles disposent d'une grande marge de manoeuvre qui leur permettra sans aucun doute d'assumer comme il se doit le rôle important qui leur échoit. A cet effet, elles pourront mettre en oeuvre le mécanisme de promotion territoriale de leurs espaces et de leurs atouts, et se prévaloir des canaux dont elles disposent dans le domaine de la diplomatie parallèle, afin de rapprocher les Etats, de raffermir les liens de fraternité et de solidarité entre les peuples, et de nouer des relations de coopération décentralisée entre les élites locales, régionales et internationales.

Nous vous réitérons, Mesdames, Messieurs, Nos voeux de bienvenue comme hôtes dans votre deuxième pays, le Maroc. Nous prions le Très - Haut de couronner de succès vos travaux. C'est de Dieu que dépend la réussite.

Wassalamou alaïkoum wa rahmatoullahi wa barakatouh".

Map.ma